

Passeport ambulatoire



Date de consultation anesthésiste :

Date d'intervention :



— Bien préparer votre admission

Avant la consultation d'anesthésie et avant votre admission, assurez-vous d'avoir :

- Votre **carte d'identité**
- Votre **carte vitale**
- Votre **carte de mutuelle**
- Votre **demande d'admission dûment complétée**
- Votre **dernière ordonnance de traitement médicamenteux habituel**
- Votre **carte de groupe sanguin**
- Vos **derniers résultats de laboratoire et d'imagerie (radiographie échographie, IRM, scanner)**
- Les **derniers comptes rendus de consultation**

Lors de votre hospitalisation, veuillez vous présenter avec :

- Le **consentement éclairé du praticien signé**
- Le **consentement éclairé de l'anesthésiste signé**
- L'autorisation d'opérer pour les enfants mineurs (signé des 2 parents),**
la désignation de la personne de confiance et de la personne à prévenir
- Vos bas de contention, produit de contraste, appareillage, attelle etc...
selon les prescriptions
- Vos **derniers résultats de laboratoire et d'imagerie (radiographie échographie, IRM, scanner)**

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, veuillez le signaler dès votre pré-admission, un document d'information vous sera remis.

— Prise en charge des enfants

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un tuteur légal. Le carnet de santé doit être apporté à chaque consultation et lors de l'hospitalisation. L'intervention n'aura lieu que si les autorisations chirurgicale et anesthésique sont **signées des 2 parents**. Il vous sera demandé un justificatif de l'autorité parentale si l'un des deux parents en est déchu. Pour les enfants de moins de 10 ans, la présence de deux adultes dans le véhicule est recommandée lors du retour à domicile. Pour rassurer l'enfant, prévoyez son doudou, son biberon et sa tétine.

Documents de sortie

Assurez-vous de sortir avec les documents suivants pour garantir le suivi de votre hospitalisation (le cas échéant):

- Lettre pour votre médecin traitant
- Compte rendu opératoire
- Ordonnance de sortie
- Consignes post-opératoires
- Recommandation de sortie
- Compte rendu d'anesthésie
- Arrêt de travail
- Certificat d'accident de travail
- Dispense d'activité scolaire ou sportive
- Certificat de présence parentale ou de l'accompagnement
- Bon de transport
- Autres :**

Votre parcours

A tout moment :

Prévenez votre praticien de toute modification de votre état de santé.

Rendez-vous d'anesthésie :

Votre entretien avec l'anesthésiste doit avoir lieu quelques jours avant l'intervention. Pensez à prendre rendez-vous (coordonnées en dernière page). Munissez-vous de vos ordonnances et du questionnaire médical remis par votre praticien et rempli par vos soins.

J-1 , l'appel de la veille :

Le service vous appelle la veille de votre intervention pour vous rappeler les consignes indispensables à respecter.

Le jour J :

Respecter les **consignes de jeûne** qui vous ont été données.

Venez sans objet de valeur.

Vous pourrez quitter la Clinique quelques heures après l'intervention après validation médicale. Votre vigilance peut être diminuée sans que vous ne vous en rendiez compte, c'est pourquoi une personne valide et responsable doit vous accompagner et venir vous chercher. Assurez vous d'avoir une personne joignable la nuit.

J+1 , l'appel du lendemain :

Le service vous rappelle pour évaluer votre état de santé post-opératoire.

